

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 14 janvier 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Six (6) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance.

2019-01-01

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-01-02

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2018 et extraordinaires (2) du 17 décembre 2018

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2018 et extraordinaires (2) du 17 décembre 2018.

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 décembre 2018 et extraordinaires (2) du 17 décembre 2018.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne se prévaut de la première période de questions.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-01-03

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 682 864,66 \$;
- Chèques émis : 1 339 859,33 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2019-01-04

4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #8**

ATTENDU les recommandations du 20 décembre 2018 de la firme *FNX Innov* pour le paiement du décompte progressif #8 au montant de **203 891,17 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

ATTENDU QUE ce montant inclut un coût de **21 895,07 \$**, taxes incluses, associé à la modification en cours de travaux dudit contrat;

- **Contrat AO 2018-11 (Reconstruction des chemins Mill et Fairmount) – Décompte progressif #4**

ATTENDU les recommandations du 19 décembre 2018 de la firme *FNX Innov* pour le paiement du décompte progressif #4 au montant de **213 407,28 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-11 (Reconstruction des chemins Mill et Fairmount);

ATTENDU QUE ce montant inclut un coût de **61 046,88 \$**, taxes incluses, associé à la modification en cours de travaux dudit contrat;

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte #1**

ATTENDU le certificat de paiement du 12 décembre 2018 de la firme d'architecte ADSP pour le paiement du décompte progressif #1 d'Athena Construction au montant de **83 093,64 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- **Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #8**

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la modification du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) et le coût associé de **21 895,07 \$ \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de la modification dudit contrat;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #8 au montant de **203 891,17 \$**, taxes incluses, à la firme **Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-11 (Reconstruction des chemins Mill et Fairmount) – Décompte progressif #4**

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la modification du contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) et le coût associé de **61 046,88 \$ \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de la modification dudit contrat;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 au montant de **213 407,28\$**, taxes incluses, à la firme **Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte #1**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 au montant de **83 093,64 \$**, taxes incluses, à la firme **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.2 Factures diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-01-05

4.1.3.1 Logiciels et progiciels – Renouvellement de contrat

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte les modalités de renouvellement du contrat d'entretien pour l'année 2019 avec ACCEO Solutions Inc. et autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer ledit contrat de **66 490 \$**, taxes en sus, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-01-06

4.1.3.2 AO 2018-31 – Matières recyclables – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2018-31 concernant les matières recyclables;

ATTENDU QUE seule la soumission de Sani-Éco Inc. au montant de 281 688,75 \$, taxes incluses, était reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à **Sani-Éco Inc.** le contrat AO 2018-31 de **281 688,75 \$**, taxes incluses, (5 ans) concernant les matières recyclables.

ADOPTÉ

2019-01-07

4.1.3.3 Programme de protection accrue de l'eau potable – Demande de subvention

ATTENDU le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

ATTENDU QUE la Ville désire soumettre une demande de financement sous le « volet 1 : soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité » dans le cadre de ce programme;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate la directrice de la trésorerie et des finances, madame Caroline Cusson pour signer, pour et au nom de la Ville, une demande de financement sous le « volet 1 : soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité » dans le cadre du PPASEP ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-01-08

4.1.3.4 Bassin versant du Lac-Brome – Mandat

ATTENDU QUE la Ville souhaite affirmer un leadership pour la protection de la ressource en eau du bassin versant du lac Brome;

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska est un OBNL dont le mandat principal est d'élaborer le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE la Ville souhaite retenir les services de cet OBNL pour réaliser la rédaction d'un plan directeur du lac Brome;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **54 211,54 \$** pour la réalisation d'un plan directeur du bassin versant par l'OBNL **OBV Yamaska** et mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2019-01-09

4.1.4.1 Rémunération des employés cadres et des employés non syndiqués – Indexation

ATTENDU la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations :

- du comité des ressources humaines concernant les modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;

- du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale;

ATTENDU QUE lesdites indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations du comité des ressources humaines et consent aux modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations et autorise les indexations (2%) de la rémunération annuelle des employés cadres et non syndiqués permanents et de la structure salariale, selon le détail de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉ

2019-01-10

4.1.4.2 Suspension d'un employé

ATTENDU le manquement disciplinaire récent d'un employé;

ATTENDU QUE l'employé a été rencontré par son supérieur immédiat afin de discuter de ce manquement et de ses conséquences disciplinaires possibles et probables;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du détail du manquement;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport au Conseil de sa suspension immédiate de l'employé et de sa recommandation de suspendre, sans solde jusqu'au 14 février 2019, inclusivement;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil :

- approuve et entérine la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, concernant l'employé 200-710 et le suspend, sans solde jusqu'au 14 février 2019 inclusivement, pour avoir contrevenu à son obligation de civilité et de loyauté à l'endroit de la Ville, son employeur;

- avise ledit employé que toute récidive de sa part pourra entraîner des mesures disciplinaires plus sévères, pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

N/A

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

2019-01-11 4.2.1 Règlement 2019-03 (Traitement des élus) – Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'avis public concernant l'adoption de ce règlement a été donné dans les délais prévus par la loi;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2019-03 (Règlement sur le traitement des élus) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2019-03 (Règlement sur le traitement des élus)*.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-01-12

5.3.1 47, rue Lansdowne – Lot 4 266 449, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant une modification au revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 18-143 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant une modification au revêtement extérieur au 47, rue Lansdowne - Lot 4 266 449, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2019-01-13

5.3.2 8, rue Stockwell - Lot 4 266 569, Zone URA-18-K16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres;

ATTENDU la résolution 18-144 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres au 8, rue Stockwell – Lot 4 266 569, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-01-14

5.4.1 8, rue Stockwell - Lot 4 266 569, Zone URA-18-K16

ATTENDU l'implantation d'un garage localisé à une distance de 0,40 m de la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 35 du *Règlement de zonage no 596* fixe la distance minimale d'un bâtiment accessoire sans ouverture de toutes lignes de propriété à 0,90 m;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 18-145 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un garage localisé à une distance de 0,40 m de la ligne latérale de lot du terrain au 8, rue Stockwell - Lot 4 266 569, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2019-01-15 5.4.2 514, chemin de Knowlton - Lot 4 267 428, Zone UC-4-L13

ATTENDU la superficie du lot 4 267 428 ayant une superficie de 943,9 m²;

ATTENDU QUE l'annexe 2 du *Règlement de lotissement no 597* « Grille des normes de lotissement par zone » fixe la superficie minimale des lots dans la zone UC-4-L13 à 1 000 mètres carrés;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 18-146 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la régularisation de la superficie du lot 4 267 428 ayant une superficie de 943,9 m² au 514, chemin de Knowlton - Lot 4 267 428, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

N/A

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

2019-01-16

5.8 Comité de démolition – Nominations

ATTENDU le règlement 2019-04;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition de la Ville :

- Richard Burcombe, président
- Lucy Gagnon
- Ronald Myles
- Pierre Laplante (substitut)

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

2019-01-17

6.2 Agence municipale 9-1-1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière d'un montant de 4 500 \$ à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné en préambule;
- confirme que la contribution de la municipalité, dans le cadre du Volet 1 dudit programme, sera de 900 \$ pour un coût total estimé de 5 400 \$;
- s'engage à respecter les conditions du Volet 1 dudit programme afin de réaliser les actions que la Ville entend réaliser et qui sont décrites aux formulaires de demande d'aide financière;
- autorise monsieur Donald Mireault, directeur du Service de la Sécurité publique et Incendie, ou monsieur Marc-Antoine Fortier, capitaine du Service de la Sécurité publique et Incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière pour le Volet 1 dudit programme et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

QUE le formulaire de demande d'aide financière fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

2019-01-18

7.2 Permission de voirie annuelle – MTQ

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la Ville doit faire l'objet d'un permis;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil demande au Centre de services de Foster du MTQ de lui accorder une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;
- QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$);
- QUE la personne responsable pour la signature des permis soit le directeur des Travaux publics et Services techniques ou, selon le cas, le directeur général;
- QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes de contribution financière

2019-01-19 8.2.1 Festival du cinéma de Knowlton

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise la dépense de **7 000 \$**, à titre de contribution financière au **Festival du cinéma de Knowlton** pour l'année 2019.

ADOPTÉ

2019-01-20

8.2.2 Festival littéraire de Knowlton

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **8 000 \$**, à titre de contribution financière au **Festival littéraire de Knowlton** pour l'année 2019.

ADOPTÉ

2019-01-21

8.2.3 Canard et gourmandises

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **20 000 \$**, à titre de contribution financière à l'événement « **Canard et gourmandises** ».

ADOPTÉ

2019-01-22

8.2.4 Fondation jeunesse Brome-Missisquoi

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **250 \$**, à titre de contribution financière à la **Fondation jeunesse Brome-Missisquoi** pour l'année 2019.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

N/A

8.4 Demande(s) au Pacte Brome-Missisquoi

2019-01-23

8.4.1 Comité de sélection – Nominations

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2019 :

- Richard Burcombe, maire
- Ronald Myles, conseiller

- David Taveroff, conseiller (pour siéger à titre de substitut)

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

N/A

10. VARIA

N/A

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une question concernant l'événement « *Canard et gourmandises* ».

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-24

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h33.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Greffier